

Guide pour le personnel de laboratoire – COVID-19

L'Université d'Ottawa – par l'entremise de son personnel de direction et de supervision – est responsable d'offrir un environnement de travail sain et sûr. Pour en savoir plus sur ses rôles et responsabilités à cet égard, consultez le [Règlement 77 : Santé et sécurité au travail](#) et la [Méthode 14-1 – Système de responsabilité interne en matière de santé et de sécurité](#).

En cas de problème, adressez-vous d'abord à votre supérieure immédiate ou supérieur immédiat ou à votre gestionnaire. Vous pouvez aussi vous adresser au [comité fonctionnel sur la santé et la sécurité au bureau](#), à votre [gestionnaire des risques, de la santé et de la sécurité](#) ou au [Bureau de la gestion du risque](#). Si personne ne parvient à résoudre le problème, communiquez avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences au 1-877-202-0008.

L'affaire de tous

En ces temps de pandémie, la santé et la sécurité de la communauté universitaire sont nos priorités absolues. Il est de notre devoir à tous de redoubler de prudence à cet égard afin que l'Université puisse poursuivre ses activités de manière sécuritaire. La santé et la sécurité au travail, c'est l'affaire de tous. Si vous voyez un problème, surtout, parlez-en!

Symptômes

Selon Santé Canada, les symptômes peuvent se manifester en quelques jours seulement ou jusqu'à 14 jours après le contact avec quelqu'un atteint de la COVID-19. Les symptômes comprennent la fièvre, la toux, le mal de gorge et l'essoufflement. Chez certaines personnes, la COVID-19 s'apparente à un rhume, mais chez d'autres, elle peut être très grave, voire mettre leur vie en danger.

Transmission

La COVID-19 se propage par la toux et les éternuements, par le contact interpersonnel avec une personne infectée ou par contact avec la bouche, le nez ou les yeux après que l'on a touché un objet contaminé. Le risque de l'attraper est particulièrement élevé si vous êtes en contact étroit avec une personne potentiellement atteinte ou si vous vous touchez le visage, la bouche ou les yeux par mégarde après avoir manipulé un objet potentiellement contaminé (ex. : bureau, clavier, comptoir, poignée de porte, surface dure, bouton d'ascenseur).

Champ d'application

Les lignes directrices énoncées ici visent à orienter l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour l'**utilisation des laboratoires de recherche** et garantiront la mise en place de mesures de santé et de sécurité adaptées à la COVID-19 pour la protection de toute la communauté universitaire.

L'Université est consciente que la recherche s'est poursuivie rigoureusement depuis la fermeture du campus et tient à féliciter les chercheuses et chercheurs, qui ont continué leur travail à distance. Le télétravail reste la solution privilégiée, mais comme certaines recherches ne peuvent se faire en dehors du campus, l'Université a préparé un plan de reprise graduelle et par étapes.

Durant la première phase, la présence sur le campus n'est autorisée que pour les recherches qu'il est impossible de faire à distance. Il est interdit d'y aller pour participer à des activités comme des réunions de groupe ou rencontres individuelles, des revues de la littérature, la rédaction d'un article, la préparation d'une demande de subvention, la soutenance d'une thèse ou un examen de synthèse. De la même manière, les étudiantes et étudiants de tous les cycles ainsi que les stagiaires postdoctoraux ayant reçu leur formation sont autorisés à travailler sur le campus, selon les modalités énoncées plus bas; toutefois, il est interdit de leur donner une formation pratique en personne.

Hierarchisation des mesures de contrôle des dangers

Les stratégies d'atténuation des dangers doivent toujours miser sur l'adoption de mesures de contrôle visant à éliminer ou à réduire les risques. C'est pourquoi il faut tenir compte de l'ordre de priorité. Cet ordre peut être appliqué à n'importe quel danger en milieu de travail, y compris la COVID-19. Ce concept est abordé plus loin.

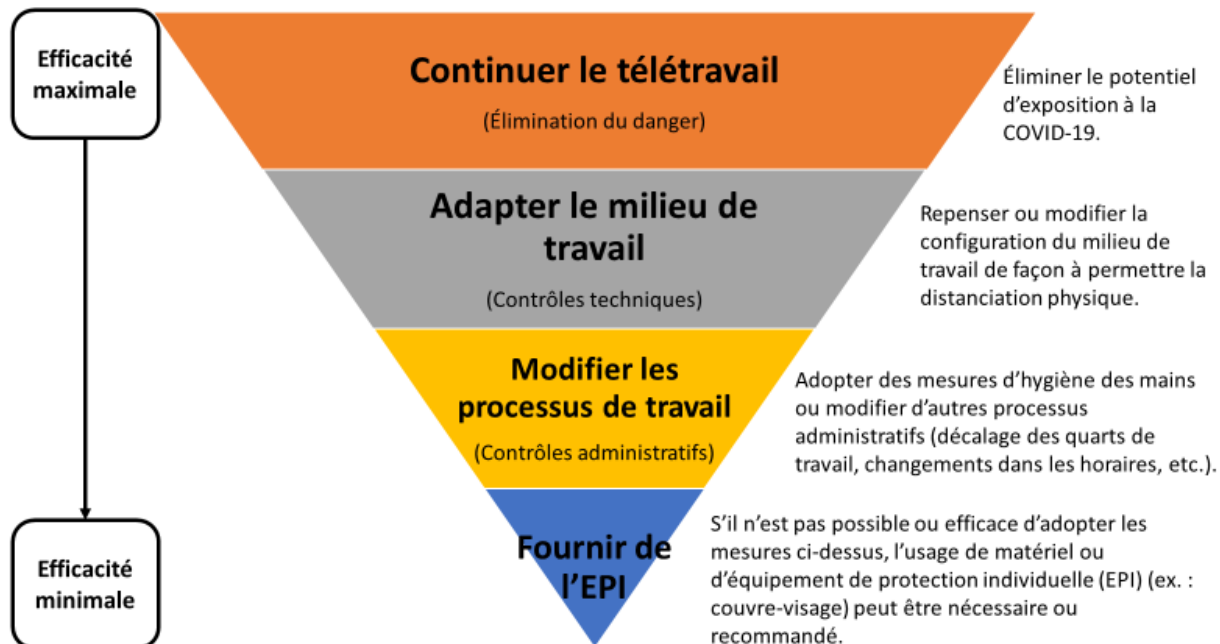
Il est important de garder en tête que pour éliminer ou réduire les risques, il faut d'abord établir des contrôles techniques et administratifs avant d'adopter l'équipement de protection individuelle (EPI). Ce dernier n'est qu'une barrière entre la personne et le danger, et son efficacité dépend de la façon dont on l'utilise.

Pour autoriser la reprise de la recherche à l'Université d'Ottawa, il faut tenir compte de ce qui suit :

Premièrement – *Contrôles techniques* : Aménagement ou modification des postes de travail, des systèmes ou des procédures de manière à réduire les sources d'exposition.

Deuxièmement – *Contrôles administratifs* : Mesures modifiant la façon de travailler, comme l'horaire, les politiques et procédures et les pratiques de travail, notamment les procédures opérationnelles normalisées (formation, nettoyage, entretien de l'équipement, pratiques d'hygiène personnelles, etc.).

Troisièmement – *Équipement de protection individuelle* : Équipement porté par une personne pour réduire l'exposition aux dangers (produits chimiques, bruits, etc.).



Le présent document concerne uniquement le retour en laboratoire et au bureau pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. L'Université d'Ottawa suit les consignes de Santé publique Ontario et de Santé publique Ottawa, qui recommandent le port d'un couvre-visage lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Chacun est libre de porter un couvre-visage (non médical ou en tissu) plus régulièrement, mais l'Université n'en distribuera pas pour l'instant. Les superviseuses et superviseurs fourniront au personnel de recherche l'EPI nécessaire dans les contextes où le masque (jetable, respirateur, etc.) et autres formes d'EPI sont normalement nécessaires, dans les établissements de soins de santé tels que les hôpitaux où les mesures ont été resserrées, ainsi que dans des circonstances particulières et approuvées pour les installations désignées et la prestation de services.

Lignes directrices dans tous les laboratoires

État des laboratoires

1. Il est probable que les robinets n'aient pas été utilisés depuis plusieurs semaines. Par conséquent, il se peut que des poches d'air se soient formées dans les éviers, y compris les éviers profonds. Lors de la première utilisation, ouvrir lentement le robinet et laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire. Laisser aussi couler l'eau des bassins oculaires et des douches au moins 15 minutes.
2. Vérifier les tubes en caoutchouc et le tuyautage avant de les brancher aux appareils. Les raccords et les tubes pourraient avoir séché et craqué. Les remplacer au besoin.
3. Vérifier les distillateurs de solvant et les produits ayant tendance à former des peroxydes avant de les utiliser. Se débarrasser des déchets dangereux au besoin.

4. Les siphons des drains de plancher pourraient s'être asséchés, causant des odeurs de gaz dans certains laboratoires. Verser de l'eau dans les drains pour remplir les siphons (le fait d'avoir laissé couler l'eau des robinets pourrait avoir aidé, mais pas pour tous les siphons). Contacter les Immeubles pour les siphons remplis d'huile (comme elle flotte sur l'eau, les drains ne sécheront pas).

Travail en laboratoire

1. Les consignes de distanciation physique (deux mètres) sont toujours en vigueur. Il faudra d'ailleurs réaménager certains laboratoires en conséquence, par exemple en déplaçant les balances aux extrémités opposées d'une pièce, ou en éloignant les centrifugeuses et autres équipements des hottes ou des espaces où d'autres personnes travaillent régulièrement afin d'éviter que les étudiantes et étudiants soient trop près du personnel enseignant.
2. Assurer une bonne distance entre les gens dans les laboratoires ou créer un horaire pour limiter le nombre de personnes dans les laboratoires et les bureaux, conformément aux consignes de Santé publique Ontario. Utiliser un programme de création de calendriers, comme Outlook, pour que tous les membres d'un groupe connaissent l'occupation du laboratoire à tout moment. Il est important que l'horaire soit respecté. Si nécessaire, limiter la recherche à certaines journées ou répartir les jours de travail du groupe selon sa taille. Par exemple, si une table de travail fait 15 pieds de long (environ 4,5 mètres), deux personnes peuvent y travailler. Si un îlot mesure 15 pieds, il peut accueillir deux personnes d'un côté et une de l'autre (formation triangulaire). Sous une hotte de 6 pieds (environ 2 mètres), une seule chercheuse ou un seul chercheur peut désormais prendre place. Veiller à ce que toutes les surfaces soient bien désinfectées avant et après le travail.
3. Pour certains projets de recherche, il faudra peut-être jumeler des chercheuses ou chercheurs (cela ne veut pas dire les faire travailler en équipe) si les expériences en cours doivent se poursuivre au-delà d'un quart de travail ou d'une plage horaire. Pour ce faire, la ou le partenaire doit bien comprendre la recherche de l'autre. La prise de notes rigoureuse est donc nécessaire.
4. Certaines tâches ou expériences pourraient être limitées ou impossibles en raison des contraintes de distanciation physique. Organiser et planifier le travail en conséquence. Faire une liste de ce qui peut être réalisé. Les chercheuses et chercheurs sont encouragés à faire régulièrement le point avec leur supérieure ou supérieur.
5. Il est extrêmement important de se laver les mains pendant au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon ou, s'il est impossible de le faire, d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (60 %). Se laver les mains en entrant dans le laboratoire et avant d'en sortir. Le personnel d'entretien nettoiera plus régulièrement les surfaces souvent touchées, comme les poignées de porte, les ascenseurs et les toilettes. Dans les laboratoires, ce sont toutefois les usagères et usagers qui sont responsables du nettoyage. Il faut nettoyer les tables de travail, l'équipement, les châssis, les boutons et les claviers, entre autres, après chaque utilisation et à la fin de la journée. Poser des affiches ou des étiquettes sur l'équipement partagé pour rappeler aux gens de les laver avant et après utilisation.
6. Comme d'habitude, c'est la chercheuse principale ou le chercheur principal, ou la superviseuse ou le superviseur, qui fournit l'EPI nécessaire en laboratoire. Cette personne doit s'assurer

d'avoir un stock suffisant avant le début des expériences. Les EPI partagés, comme les lunettes de protection laser, doivent être désinfectés après chaque utilisation. Créer un système à cet effet; par exemple, écrire « désinfecté » sur les sacs. Les sarraus ne doivent pas être partagés : en attribuer un par personne et les identifier. Il est interdit de porter les gants de laboratoire à l'extérieur de celui-ci. Utiliser un crayon ou le coude pour appuyer sur les boutons permettant d'ouvrir les portes ou d'actionner les ascenseurs.

7. Si les usagères et usagers des laboratoires respectent les consignes de distanciation physique et se lavent ou se désinfectent les mains conformément aux consignes des autorités de santé publique, aucun EPI supplémentaire n'est requis; par conséquent, l'Université n'en fournira pas. S'il est impossible de pratiquer la distanciation physique dans le cadre des activités normales du laboratoire, il faudra instaurer un horaire. Si cela signifie qu'une personne devra travailler en isolement, soumettre une procédure adéquate à la superviseure ou au superviseur du laboratoire (voir le [programme Travail en isolement](#)).
8. S'il se sert de l'infrastructure ou de l'équipement partagés des laboratoires de recherche ou des espaces communs, le personnel doit aussi respecter les règles de distanciation physique et désinfecter le matériel après chaque utilisation. Un système de réservation doit être mis en place pour qu'il soit possible d'y accéder de manière sécuritaire et conformément aux présentes lignes directrices.
9. Les réunions de groupe (quelle que soit la taille du groupe) doivent avoir lieu par vidéoconférence (ex. : sur Microsoft Teams), autant que possible.

Bureaux de recherche et bureaux des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs

Les bureaux des chercheuses et chercheurs devront être réquisitionnés pour l'entreposage de la nourriture et des effets personnels de chacun étant donné qu'il n'est plus possible de les laisser dans les laboratoires; par conséquent, ces espaces seront désormais consacrés exclusivement à cette fin. L'utilisation normale des bureaux sera ainsi limitée jusqu'aux prochaines phases du retour sur le campus. À ce moment, les lignes directrices ci-dessous devront être respectées.

Ressources

Pour en savoir plus, communiquer avec le gestionnaire des risques, de la santé et de la sécurité ou le [Bureau de la gestion du risque](#).

- [Gouvernement du Canada – COVID-19](#)
- [Santé publique Ontario](#)
- [Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences](#)